

<http://www.afpen.fr/Edito-Echanges-No-69-70,015.html>



Edito Echanges N° 69 / 70

- STOCKS -

Date de mise en ligne : lundi 24 avril 2006

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

Le mot du Président

Echanges n° 69/70 : Avril 2005

La place de la psychologie dans notre système scolaire est toujours en question. Depuis octobre 2004, les avancées politiques (n'est ce pas plutôt des reculs ?) les positions du ministère, le rapport Thélot, la nouvelle loi d'orientation sur l'école, mettent à mal nos convictions.

La loi « Fillon » , la loi dite « Montchamp » qui remplace celle de 1975 pour les handicapés, la loi « Borloo » qui met en place des « dispositifs de réussite éducative » posent les orientations. Dans l'attente des décrets d'application, de fortes interrogations se posent quant à notre place de psychologue. Il est à craindre que cela aura des incidences sur les conditions d'exercice de notre profession et sur l'existence même de l'AIS. Nous ne pouvons l'accepter en l'état.

L'association s'est toujours clairement positionnée en situant au centre de ses préoccupations une mission bien définie garantissant non seulement la possibilité au service gratuit d'un psychologue mais aussi à ce que ce psychologue soit le mieux formé possible et exerce dans des conditions de travail optimales.

Les buts clairement énoncés dans nos statuts positionnent l'orientation de nos actions.

Toutes les questions relatives à l'exercice, à la défense et à la promotion de la psychologie scolaire doivent donc prendre de plus en plus de place dans nos préoccupations pour mieux définir une pratique et une place, une position et une mission professionnelles qui s'exercent dans la cité, face à un public toujours plus différent, toujours plus large, face à des problématiques nouvelles, le tout dans un champ social de plus en plus en difficulté et perturbé.

Défendre la psychologie devient donc de plus en plus une affaire de formation aux gestes professionnels, de capacité d'analyse des situations éducatives et des difficultés d'apprentissage et enfin de gestion de la réalité.

C'est aussi la situer en complémentarité avec les autres possibilités d'aides ouvertes aux enfants, et à leurs parents.

Défendre notre pratique professionnelle, c'est clairement l'identifier, distinctement la définir auprès des usagers, certes, mais aussi auprès de nos instances employeuses et inspectrices.

Promouvoir la psychologie scolaire , c'est (sûrement) l'expliquer, définir ses champs d'action, montrer ses capacités à prendre en compte les problématiques. C'est aussi toujours mieux s'assurer de la continuité du service public, de la pérennité des postes, de la qualité d'une formation (initiale et continuée) répondant aux préoccupations du moment.

Ce qui précède s'inscrit, certes, dans la continuité des actions de l'AFPS, mais, dans les conditions actuelles, il appartient à tous et donc à chacun d'affirmer notre place, notre rôle. . Chacun doit pouvoir s'y associer à son niveau pour mieux rassembler nos points de vue , les faire admettre et ainsi , tous ensemble , défendre notre profession.

J'en termine donc ici en souhaitant vous retrouver le plus nombreux possible à l'assemblée générale de Lille et au

congrès scientifique qui suivra .

Associativement et très cordialement .

Richard REDONDO